

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES

64 et 68 Rue St. Jacques.

MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,

No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.

Bureau du soir :

263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS

No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT

No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS

60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. BEAUSOLEIL, A. L. KENT
Syndic officiel, Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.

10 RUE ST. JACQUES

Montréal.

E. U. PICHE,

AVOCAT et Conseil de la Reine

BUREAU :

223 Rue Notre-Dame.

Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. Piché, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle, en miniature, en grandeur naturelle. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT

Artiste Photographe

300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les frais de port sont à la charge de l'éditeur propriétaire.
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville
8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL

ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,

EDITEUR DE LA PATRIE

MONTREAL.

Montréal, 16 Avril, 1879.

COURRIER.

Le *Free Press* d'Ottawa prétend que Sir John aurait annoncé à l'un de ses partisans que la prorogation des Chambres aurait lieu vers le 15 de mai prochain.

On demande la motion Mousseau afin de pouvoir régler une fois pour toutes, la position qu'occupe le *jeune homme* qui gouverne à Ottawa ainsi que celle du *farban* qui gouverne à Québec. M. Mousseau ! vous aurez la parole sur votre motion après..... le grand discours de M. Coursol !

On demande à connaître celui qui inspire la rédaction de la *Minerve* depuis quelques semaines. S'il faut en juger par le ton révolutionnaire du fameux article du 4 avril courant, ce doit être un Rochefort ou un Félix Pyat quelconque—moins l'esprit—qui siège maintenant au fauteuil de direction de notre confrère du coin.

La députation aux Communes Canadiennes est divisée comme suit sous le rapport des nationalités :

D'origine française, 54 députés ; écossais, 54 ; anglais, 50 ; irlandais, 36 ; allemands, 7 ; américains, 3.

L'on peut voir par ces chiffres que les Canadiens-Français et les Ecossais se partagent également la majorité de la députation.

La *Minerve* recommandait à ses amis d'être calmes, le 4 avril courant. Les amis, à commencer par la *Minerve* elle-même se sont en effet calmés bien subitement lorsque sir John a pris la responsabilité qu'il avait d'abord cherché à mettre sur les épaules du marquis de Lorne.

Des petits chiens qui jappent à la lune, mais qui disparaissent comme par enchantement devant la férule du maître.

L'*Economiste* de Londres, un des journaux les plus importants de l'Angleterre en matières commerciales apprécie en ces termes le nouveau tarif :

"Les intérêts du grand nombre des consommateurs ont été lâchement sacrifiés en faveur de quelques fabricants."

En effet ! c'est ce que nous avons toujours dit. Ce sera la pauvre qui paiera la taxe et le riche empochera les millions.

Nous apprenons que le nombre des employés surnuméraires, dans les bureaux publics, augmente tous les jours. Ils étaient déjà 207 la semaine dernière et cette semaine ils sont 222, d'après le *Free Press* d'Ottawa.

Et c'est le peuple qui paye ! Et ce sont les politiciens aux abois qui empochent les salaires. Toujours la vieille histoire !

La *Minerve* est ruette comme une carpe sur l'affaire Letellier. Elle sent qu'elle a commis une grosse bêtise, la chère vieille, et elle essaie de faire oublier par un silence prudent et tardif des paroles grossières et ridicules. Nous ne nous aviserons jamais de prendre ses menaces révolutionnaires au sérieux, car on sait ce que valent les menaces de ces gens-là dans les situations difficiles. Après avoir levé la tête contre le gouverneur-général qui n'était pas et ne pouvait pas être responsable, elle n'ose pas regimber sous le fouet de sir John A. Macdonald qui a lui-même conseillé le renvoi en Angleterre de la question Letellier.

C'est bien là la tradition conservatrice. On monte sur les toits pour crier contre les gens que l'on ne saurait atteindre, et on descend dans les caves pour cacher les hontes et les tripotages des chefs !

Brave *Minerve*, va !

L'opinion d'un homme compétent sur notre situation commerciale.

A l'encontre des prétentions de nos contradicteurs habituels nous avons toujours soutenu que la crise actuelle, dont ils attribuaient la cause à la présence au pouvoir d'un gouvernement réformiste, ne provenait que de nos propres excès. La prospérité ne se crée pas par des actes de législation. Le commerce a des lois immuables comme l'hydraulique. Lorsqu'on les méconnaît il y a asséschement ou débordement. C'est parce que nous avons oublié les principes de l'économie, que nous souffrons aujourd'hui. Notre production et nos importations ayant dépassé de beaucoup les capacités de notre consommation, la rupture de l'équilibre a amené l'état déplorable sous lequel nous gémissons et auquel la *protection* ne pourra jamais obvier. M. Shehyn, le député de Québec-Est à l'Assemblée Législative, et le président de la Chambre de Commerce de Québec, vient de prononcer un discours dans lequel il signale les véritables causes de la dépression commerciale. Nous en empruntons l'analyse à notre excellent confrère de l'*Eclair*. On verra que M. Shehyn ne fait pas reposer sur l'administration Mackenzie la cause des maux qui nous accablent et que la politique de sir John A. Macdonald ne guérira certainement pas.

Voici en résumé ce que dit M. Shehyn :

"Avant l'adoption du rapport qui vient d'être lu, je prendrai la liberté de vous entretenir un instant sur les perspectives commerciales de la présente année. Je serai bref, parce que

plusieurs sujets spéciaux, très importants, doivent attirer votre attention, à cette séance même, et je ne voudrais pas en conséquence vous dérober un temps précieux. Mais il est bon, avant de s'occuper de détails, de nous arrêter un peu sur la situation générale du commerce et sur quelques uns des faits dont l'influence se fait le plus sentir.

« Notre principale branche de commerce, messieurs, est le bois et notre principal débouché est le marché anglais. Tout ce qui affecte le commerce de la Grande-Bretagne, influe par conséquent sur nos propres intérêts, qui sont étroitement liés à ce commerce.

« Durant l'année 1878, il y a eu peu de demandes en Angleterre, et nos marchands de bois ont eu beaucoup de peine à placer avantageusement leurs cargaisons. En conséquence, les prix ont été réduits et très peu rémunérateurs. Y a-t-il quelques signes d'un changement pour le mieux ? Malheureusement, il m'est impossible d'en découvrir. Quand je jette les yeux sur le marché anglais, je m'aperçois qu'il est surabondamment approvisionné, qu'il a assez de bois pour les besoins de plusieurs mois de consommation et que les prix resteront très-réduits.

« La dépression commerciale n'a pas terminé son œuvre en Angleterre, et il règne toujours une grande incertitude dans les transactions. Les industries subissent un moment d'arrêt ; les usines sont inactives la moitié du temps, quand elles ne sont pas tout-à-fait fermées, des milliers d'ouvriers sont sans emploi, et la plus grande détresse règne parmi eux. Dans de telles circonstances, la consommation du bois de services doit être fort limitée, et il en sera ainsi tant que durera la présente dépression. Cet état de choses est une indication que notre bois sera peu en demande durant la présente saison, et que nous pourrions écouler très lentement l'approvisionnement considérable qui a été préparé et accumulé durant l'hiver. Il faut donc se préparer à la résignation sur ce point, parce qu'il est évident, dès aujourd'hui, que l'exportation de nos bois sera très-faible, l'été prochain, et que nous en tirerons peu d'argent.

« Si nous passons au commerce d'importations, nous apercevons également des indications peu rassurantes. Là aussi, il faudra limiter, réduire, et nous ne pouvons pas nous attendre à de grands profits durant les douze mois qui vont suivre. Il sera difficile de rendre le commerce d'importations productif tant que prévaudra le système actuel de compétition, et tant que l'on n'abandonnera pas le mode ruineux et absurde des crédits trop faciles et des paiements à trop longs termes. Depuis un grand nombre d'années, c'est ce système commercial vicieux, qui a le plus contribué à notre appauvrissement, et il ne faudrait pas que de simples dénonciations pour y remédier, il faudrait de toute nécessité une énergie tentée entre les marchands importateurs pour adopter une nouvelle règle commune, qui servirait à l'avenir de base dans les transactions du commerce de gros et du commerce de détail. Tant que la règle actuelle du commerce ne sera pas changée dans le sens que je ne fais que mentionner en passant, je le répète, le commerce ne pourra reprendre une vigueur sérieuse. Le système des crédits presque illimités est anormal : il entretient et alimente un commerce sans capital, et les résultats démontrent que l'une des principales causes des banqueroutes est là.

« Plusieurs sont sous l'impression que la loi de faillite est une source de

perte et un encouragement à faire banqueroute. Je crois qu'ils tombent dans l'exagération, et qu'ils attribuent à la loi ce qui est, dans mon opinion, occasionné par la dépression des affaires depuis trois ans, dépression qui représente une baisse de 33 et un tiers pour cent dans le commerce de feronnerie, et, comme je l'ai dit, il y a un instant, par le système anormal des crédits faciles et des paiements à longues échéances.

« La réduction du montant des affaires et la dépression de la valeur des diverses marchandises sont trop bien connues et admises pour que je prenne le temps de le démontrer ; mais je m'arrêterai un instant de plus sur notre système de crédit.

« Depuis des années, les banques ont été trop libérales dans leur avance à des maisons, qui, quelque respectables qu'elles fussent, n'avaient pas assez de capitaux pour s'engager dans de grandes affaires.

« En Angleterre, on a aussi été trop empressé à nouer avec nous des relations d'affaires. Des essaims de commis voyageurs d'outre mer se sont abattus tous les ans sur notre marché dans le but de solliciter des commandes ou de faire des ventes. Dans plusieurs cas, des maisons d'Angleterre ont fait ici un véritable commerce de détail. La plupart des maisons de gros anglaises ont fortement incité les marchands canadiens à acheter en leur offrant de grandes facilités pour payer. Les marchandises achetées en Novembre, Décembre et Janvier n'étaient payables que dans six mois à compter du 1er mars. Je comprends que quand nos communications avec l'Angleterre étaient difficiles, et lorsque nous ne pouvions importer que deux fois par année, ce système avait quelques bonnes raisons d'exister ; mais avec les facilités actuelles de communications durant toute l'année, je ne vois pas de raison de continuer et de pratiquer un système de crédit aussi étendu. Les maisons anglaises, qui commercent ainsi, apprendront à leurs dépens qu'elles ne peuvent soutenir ici la concurrence des fournisseurs américains, qui n'accordent que 30 et 60 jours de vue pour le paiement de leurs marchandises, ce qui leur permet de vendre à bien meilleur marché.

« Ce crédit trop libéral, accordé par les marchands de la Grande Bretagne, a eu pour effet d'engager dans le commerce un grand nombre d'hommes n'ayant pas les moyens requis, et dans bien des cas, n'ayant pas toutes les aptitudes désirables.

« D'un autre côté, il a créé une concurrence locale des plus ruineuses. Un grand nombre d'établissements ont à leur service des agents voyageurs qui envahissent tous les centres commerciaux de notre province et offrent leurs échantillons à des conditions ridicules pour obtenir des commandes. A l'heure qu'il est, ces établissements vendent à six mois, accordent même en moyenne des termes de neuf mois, et encore, à l'échéance, c'est à peine si 25 pour cent seront soldées. Ces conditions libérales, je le répète, ont pour effet d'engager dans les affaires un grand nombre de personnes qui n'y sont pas adaptées, et qui ne seraient jamais entrées dans le commerce sans les facilités séduisantes qui se sont présentées à elles.

« Ceux qui ont voyagé dans nos campagnes reconnaîtront l'exactitude des faits que j'énonce présentement. Ils ont dû rencontrer un nombre de magasins tout-à-fait disproportionnés aux besoins des localités, et tout cela provient de notre système vicieux de crédit.

« Les marchands détailliers, qui obtiennent si aisément des marchandises, sont eux-mêmes moins circons-

pects dans la distribution qu'ils en font. Ils les revendent à des conditions également faciles et à des termes de paiement non moins longs que ceux qu'ils ont obtenus, et leurs forces s'épuisent graduellement ainsi en ne réalisant pas les bénéfices qu'ils devraient réaliser. D'où il suit que du haut en bas de l'échelle, depuis le marchand de gros jusqu'au plus petit détaillier, les longs termes de paiement, la concurrence, la vente à vil prix, n'ont profité à personne, et finissent toujours par causer la ruine et la désolation.

« Les faits que je signale présentement suffisent, dans mon opinion, pour démontrer que nous devons plutôt accuser notre propre insouciance que la loi de banqueroute dans toutes les déconfortures commerciales qui nous arrivent journellement.

« Je maintiens qu'il y aura toujours des faillites, qu'il y ait une loi de banqueroute ou non, tant que nous serons disposés à encourager le système vicieux que je viens d'exposer sommairement.

« Quant au commerce qui s'annonce pour la prochaine saison, il est évident pour moi qu'il ne sera pas considérable, et ceux qui ont compté sur une nombreuse flotte du printemps seront certainement déçus. Je crois même que cette flotte sera encore moins considérable que celle de l'été dernier, et qu'il y aura par suite encore moins d'occupation pour toutes les classes travaillantes. Les ouvriers qui espéraient voir reprendre sur une plus grande échelle les travaux de construction de navires, devront, eux aussi, tourner leurs regards ailleurs.

« Heureusement, il y aura pour eux une certaine compensation dans la poursuite énergique des améliorations du havre, la construction du bassin de radoub, les améliorations Dufferin, consistant dans la réparation de nos murs, la continuation des travaux des bâtiments départementales, l'érection des ateliers du chemin de fer du Nord, qui va être commencée immédiatement.

« Tous ces travaux publics vont procurer une somme considérable d'ouvrage aux classes ouvrières.

« Si le commerce est mauvais et peu productif, nous avons eu en revanche une abondante récolte, l'année dernière, ce qui a réduit tellement le prix des provisions de toutes sortes que l'ouvrier avec la moitié moins d'argent, peut acheter autant que durant les années de prix élevés, alors que les gages étaient aussi plus élevés.

Le Pont de l'Île Ronde.

Nous regrettons de voir la *Gazette* de Montréal faire une opposition toute de parti pris au projet maintenant devant le conseil de ville de relier les chemins de fer de Québec Montréal et Ottawa, aux chemins de fer des États-Unis et de la rive sud du fleuve.

Il n'y a qu'une opinion parmi les hommes d'affaires, que le monopole placé entre les mains du Grand-Tronc par la construction du Pont Victoria n'est pas dans l'intérêt de notre ville, ni dans l'intérêt de notre province. Et lorsque l'occasion se présente de mettre fin à ce monopole par la construction d'une traversée indépendante, nous devrions être unanimes à l'appuyer.

Il est facile de voir dans cette opposition non motivée, l'intervention d'une campagne puissante dérisoire d'étouffer toute initiative en dehors de son cercle d'influence. On ne s'attaque pas aux difficultés de construction, il n'y en a pas ; mais on s'attaque aux promoteurs qui ont l'énergie et le bon vouloir de pousser une entreprise aussi avantageuse pour les intérêts de Montréal.

Si la *Gazette* et ses amis ont leur

EDITION DE 5 HRS.

Nouveau journal conservateur.

Si l'on en croit la rumeur nous allons avoir bientôt dans notre ville un nouveau journal conservateur. Le parti réactionnaire-révolutionnaire qui est déjà divisé en deux factions en aurait encore une troisième. La secte du Nouveau-Monde, qui avait toute puissance lorsque nous étions sous le régime bienfaisant de M. DeBoucherville, ne compte plus ; celle de la Minerve, depuis un temps, compte fort peu dans l'estime de certain cercle dont M. Loranger est l'âme et M. Chapleau l'ennemi. Un nouveau journal serait fondé pour faire connaître au monde les aspirations de cette catégorie de conservateurs. M. Denis Duvernay serait le gérant de la nouvelle feuille, et MM. Jean Louis Beaudry et Lafrique en seraient les bailleurs de fonds. On lui donnerait, paraît-il, le titre La Minerve dont M. Duvernay est encore le propriétaire. Sous quel nom paraîtrait alors le journal de M. Dansereau ?

Bulletin Telegraphique.

Québec, 16.

On rapporte que de grandes quantités de sable et autres matières propres à la fabrication du verre ont été découvertes à St. Louis de Kamouraska et qu'une manufacture sera établie en cet endroit pour exploiter cette industrie.

Toronto, 16.

Hier soir, un homme âgé d'environ 40 ans, a tenté de se suicider en se jetant dans la baie du haut du quai de la reine. Plusieurs personnes ont aperçu le malheureux qui se débattait dans l'eau et sont parvenues à le sauver. Il fut transporté à sa résidence et reçut des soins médicaux. C'est l'impétuosité qui a porté cet homme à tenter à ses jours.

Prescott, 16.

Un alambic a été saisi hier par le grand comtable Tinkens dans le sous-sol de l'hôtel Windsor en cette ville. Aucune arrestation n'a été faite jusqu'à présent mais les soupçons pèsent sur plusieurs personnes.

Windsor, 16.

Lundi matin un étranger du nom de Chas. Davidson de Philadelphie, a été trouvé mort dans son lit à l'American House. La veille il s'était fait administrer une dose de morphine par le Dr. Coventry et avait laissé \$85 entre les mains du propriétaire de l'hôtel. Par des lettres trouvées dans ses malles le malheureux déclarait se nommer George C. Clary d'Érie, Ohio et avoir mis fin à ses jours parce que ses passions le portaient à trop grands excès.

FRANCE.

La bourse annonce que le contrat pour le prêt de 60,000,000 de francs a été signé entre le ministre Grec et le comptoir d'Escompte.

Un correspondant de Paris croit que M. Blanqui, s'il est élu député à la Chambre d'Assemblée, ce qui est presque certain, sera amnistié et il lui sera permis de prendre son siège.

TURQUIE.

On dit que Osman Pacha sera bientôt remplacé comme ministre de la guerre.

Un correspondant de Vienne donne à entendre qu'il existe un secret arrangement entre l'Angleterre et la Turquie pour prévenir les conséquences des troubles dans la Roumélie Orientale au cas où le projet de l'occupation mixte ne réussirait pas.

AUTRICHE.

Une grande tempête s'est abattue sur la ville de Szegedin dimanche dernier et a emporté ou coulé à fond des radeaux chargés de provisions et de matériaux. Les rivières Theiss et Maros menacent de déborder. Dix autres cadavres des victimes de la récente inondation ont été retrouvés.

RUSSIE.

Le nom de l'individu qui a tenté à la vie du Czar est Solowjeff. La ville a été de nouveau illuminée hier en l'honneur de l'empereur. Le pape Léon XIII a envoyé une lettre de sympathie au Czar.

Une dépêche de St. Pétersbourg donne les détails suivants : " Mardi matin Solowjeff était privé de sentiment, mais on s'attendait à le voir reprendre ses sens bientôt. Aucuns papiers n'ont été trouvés sur sa personne. Durant la nuit de lundi à mardi

on a fait des perquisitions dans toutes les maisons suspectes. La semaine dernière le comité révolutionnaire a lancé une proclamation provoquant des menaces contre le Czar. La police secrète de Berlin a envoyé des télégrammes vendredi et samedi à St. Pétersbourg donnant avis qu'une tentative d'assassinat sur la personne du Czar aurait lieu à Pâques."

Les chefs de la police secrète sont sur le point de résigner car ils ont découvert que les trois quarts des membres de la force sont de connivence avec les nihilistes.

Des lettres de Kieff annoncent que entre le 8 et le 11 courant cinq attentats ont eu lieu contre les officiers publics de cette place.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

—L'eau dans le fleuve a haussé considérablement depuis le dernier dégel.

—Le temps paschal pour les juifs s'est terminé hier soir.

—Les carabiniers du Prince de Galles recevront leurs nouveaux uniformes cette semaine.

—Un grand nombre de passagers de l'ouest sont arrivés hier matin par le Grand-Tronc en route pour Manitoba.

—Le magnifique modèle de la célèbre horloge de Strasbourg est en exhibition actuellement au No. 233, rue Notre-Dame. Ce chef-d'œuvre mérite l'attention qu'on lui porte, car c'est sans contredit une des plus belles pièces de mécanisme qui existent dans le monde entier.

—William C. Mountain avait ouvert depuis quelque temps un petit magasin de bijouterie et avait contracté une dette de \$512,17 chez MM. Edmond Eaves et Cie. Samedi un de ces créanciers apprit que Mountain se préparait à partir et à frauder ses créanciers. Un ordre de capias a été émis et Mountain est arrêté.

CONCERT DESÈVE.—Nous sommes heureux de constater le double succès artistique et pécuniaire du concert Desève lequel a eu lieu hier soir à la salle des Artistes. Une salle comble a applaudi aux efforts des artistes et espérons que la recette d'hier servira d'encouragement aux organisateurs de cette belle soirée musicale, pour les engager à répéter plus souvent leurs concerts.

—M. Jas. R. Black, détective, est arrivé ici de Chicago, samedi dernier, à la recherche d'un nommé James J. Watkins, accusé d'avoir forgé un billet et obtenu \$2,000 d'une banque de Chicago. Il paraît que Watkins a été vu en cette ville la semaine dernière, mais le détective ne l'a pas encore trouvé. On croit que le faussaire aura appris l'arrivée du détective et se sera enfui à Toronto, car une personne répondant au signalement que Watkins a pris le train du soir pour Toronto.

—Louis A. P. Barthe, courtier de la rue St. François Xavier a été arrêté hier, sur la demande de Wm Couper, commis de cette ville qui l'accuse d'avoir le ou vers le 13 février dernier, obtenu sous de faux prétextes, de Dame Georgina Dagg, de Montréal, veuve de feu Andrew M. Smith, en son vivant, de Sherbrooke, douze parts de la "Banque des townships de l'Est." Le prisonnier est aussi accusé de n'avoir pas rendu un compte fidèle de ses transactions à Mme Smith qui l'employait comme son agent. Il a été admis à caution.

—James P. Daly, journalier, employé dans les entrepôts du Grand Tronc a été arrêté jeudi soir en flagrant délit de vol. Depuis longtemps les officiers de la compagnie s'apercevaient que des effets manquaient dans les boîtes placées dans l'entrepôt et ne pouvaient se rendre compte de la disparition de ces objets. Ils redoublèrent de vigilance et jeudi soir un gardien se cacha dans l'entrepôt. Dans la soirée ce dernier vit Daly surgir tout à coup derrière une caisse et se préparer à forcer un coffre avec un outil. Notre gardien prit le voleur sur le fait et le livra à la police. Le prisonnier plaide non-coupable.

—Le chef de police, M. Paradis, vient de recevoir d'Ogdensburg, N.-Y., une lettre de M. Callaghan, chef de police de cette ville, l'informant que deux canadiens-français venaient d'être arrêtés et conduits à la station de police pour vol de chevaux. M. Paradis pensa immédiatement que ces deux hommes étaient les mêmes qui viennent de s'échapper de la prison de Ste. Scholastique où ils avaient été enfermés pour un délit semblable. Il était encore occupé à envoyer une réponse à M. Callaghan, lorsqu'il reçut un télégramme de celui-ci l'informant que les deux voleurs s'étaient encore échappés de la prison de cette ville.

THEATRE ROYAL.—La troupe le pantomime "Tony Denier" a donné sa seconde représentation hier soir devant un auditoire encore plus nombreux que la veille. Cette troupe est certainement la meilleure dans ce genre que nous ayons eu depuis plusieurs années. Outre l'imitable bouffon Grimaldi on remarque plusieurs acteurs en variété qui feraient honneur aux meilleures troupes des États-Unis. Nous mentionnerons particulièrement Charles Diamond le harpiste, deux gymnastes excellents dont nous ne rappellerons pas les noms et le ventriloque Phil. Heath. En un mot la troupe en général est très bonne et le spectacle des plus attrayants. Nous invitons ceux qui veu-

lent s'amuser à ne pas manquer cette occasion.

—Les jeune gens Charles McCarron et James Adams arrêtés il y a quelques jours à l'hôtel du Canada pour avoir forgé le nom de M. McGreevy, contracteur du chemin de fer du nord, sont accusés de plusieurs autres délits semblables pour lesquels ils auront à répondre. Le détective Lafon a appris que le prisonnier Adams avait obtenu des habits pour la valeur de \$17 chez John Murphy et Cie., marchand de la rue Notre-Dame, en présentant une note forgée, signée "F. B. McNamee" et déclarant que ce monsieur se tenait responsable de toutes dettes contractées par les deux jeunes gens. McCarron avait extorqué de la même manière à M. Huston de la rue St. Laurent, des effets pour la valeur de \$8, et à M. Thompson, chapelier de la rue Notre-Dame deux chapeaux valant \$5. Les prisonniers sont en prison et attendent leur procès.

—Il y a quelques mois un riche français, M. Say, vint s'établir à Montréal. Quelques semaines après son arrivée parmi nous, il fit un échange de chien avec M. Fortin. Il s'en est suivi un procès ou plutôt des procès qui pourraient faire le sujet d'un poème. Comme le Post et le Witness ont parlé de cette cause de M. Say vs. Fortin et en faussant la vérité, nous venons rectifier leur narration : Vers la fin de Février M. Say a fait un échange de chien avec M. Fortin, mais croyant avoir été trompé par ce dernier, il fait émaner une saisie revendication pour se faire remettre en possession du chien qu'il a donné en échange, mais au lieu de procéder comme la loi l'ordonne il paraît que le chien a été arraché avec violence des bras de Mme Fortin qui offrait de nommer un gardien mais que l'on a refusé d'accepter. M. Fortin prit immédiatement une règle de cour et M. Say fut condamné à payer les frais et à remettre le chien ou à voir le gardien à qui l'animal avait été confié, aller en prison. M. Say a préféré la dernière alternative. Le gardien est allé en prison et Say gardera son chien.

—On sait qu'une demande pour annuler le capias dans l'affaire Goldring a été faite devant le juge MacKay. Son Honneur a rejeté la demande. Hier on a présenté une seconde devant le juge Loranger. M. C. E. Monck en a été le moteur. Il a prétendu que les différences qui existent entre les motifs de l'affidavit sur lequel l'ordre a été émis et ceux de la déclaration sont suffisantes pour annuler le capias. M. E. Carter a aussi pris la défense de M. Goldring, MM. Beique et W. H. Kerr, C. R. se sont opposés à la demande. Un grand nombre d'autorités ont été citées et le cas a été pris en délibéré.

—Cette après-midi vers midi et trois quarts le nommé Napoléon Thibaudeau condamné hier par le magistrat de police à 6 mois de prison pour vol de cinq barils de pommes au préjudice de M. Barry, de la rue Sauguin, s'est évadé de la cour de police dans les circonstances suivantes.

Il devait comparaitre comme témoin ce matin dans la cause de Bradley accusé de complicité dans le même vol et venait d'être transféré de la prison commune au palais de justice. Le constable qui en avait charge le plaça dans le petit appartement situé dans le bureau des greffiers de la cour de police et séparé de ce dernier par une petite cloison d'une hauteur d'environ huit ou dix pieds.

Le constable eut l'imprudence de le laisser sans gardien et notre prisonnier profita du moment où il ne vit personne dans le bureau des greffiers pour enjamber la cloison et prendre la fuite. Une femme qui le vit sortir de la cour donna l'alarme mais il était déjà trop tard.

PRIÈRE EXAUCÉE.—La pluche de soie servant à la confection des chapeaux, ayant été frappée d'un nouveau droit par le dernier tarif, MM. Desjardins & Cie propriétaires de ce célèbre fabrique de chapeaux en soie rue Ste. Catherine, se sont adressés à l'hon. M. Tilley le priant d'admettre en franchise la pluche que l'on ne peut encore fabriquer ici. L'hon. M. Tilley ayant compris l'importance de protéger cette industrie en a immédiatement réduit le droit à 10 par cent. MM. Desjardins & Cie vont donc plus que jamais être en état de vendre les chapeaux en soie de première qualité fabriqués par eux mêmes à des prix qui défieront toute compétition.

BONNE NOUVELLE.—Marlen & Cie., viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrures au No 618 rue Ste. Catherine. M. Marlen, ancien employé de la Maison C. Desjardins & Cie, a l'honneur d'inviter ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne à lui continuer leur bienveillant patronage. Assortiment spécial de Chapeaux en feutre et en duvet et spécialité de Chapeaux de soie. Marlen & Cie, 618, rue Ste. Catherine à l'enseigne du buffalo; ancien magasin de Champagne & Cie.

MME GHIDONK anelme propriétaire du Grand Vatel, informe sa nombreuse clientèle qu'elle vient de changer le nom de son restaurant du "Cordon Bleu" en celui de "Restaurant St. Vincent" et que, pour mieux assurer le bon fonctionnement du service, elle s'est adjointe un associé, M. L. Feily. On trouvera toujours, au nouveau restaurant, bons mets, bons vins et bons cigares, aux prix les plus réduits. Grande célébrité dans le service.

M. B.—M. L. Feily continue son commerce de tailleur au No 30 rue St. Vincent.

NE LISEZ PAS CECL.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 337 rue Craig.

Tribunaux.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge-en-Chef Sir A. A. Dorion.

Joseph Morgan alias Edward Hoggart, accusé de vol avec effraction chez M. Gind, bijoutier, en novembre 1878, subit son procès et est trouvé coupable.

Il subit encore trois autres procès, pour délits de même nature et aussi trouvé coupable.

Michael Butler, accusé d'avoir volé une poule en fer, la propriété des Messieurs du Séminaire, subit son procès et est acquitté. La Cour s'ajourne à 6.10 hrs.

RECORDER.

Trois prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

Eduoard Pleau, 21 ans, et Joseph Mercil, 21 ans, charretiers se sont administrés des taloches sur la rue McCord et ont à choisir entre \$2.50 d'amende ou 15 jours de prison.

Joseph Whitton, 24 ans, journalier, ivresse et assaut sur la personne d'Isabella Laughlin. Il subira son procès vendredi prochain.

SESSIONS SPECIALES.

Devant Son Honneur le Juge Desnoyers. Julie Deguise, vente de liqueurs sans licence, \$95 et les frais ou 3 mois de prison.

POLICE.

Thomas Bradley, 19 ans, journalier, vol de cinq barils de pommes au préjudice de M. Barry, de la rue Sauguin et James Norman, 19 ans, matelot, vol d'un habit sont condamnés à subir leur procès devant la Cour du Banc de la Reine.

Attention! Attention! PILON n'est plus à la Boule Verte.

A. PILON ayant ouvert un nouveau magasin en société avec JOLIGEUR et FRERES, et ayant complètement fini avec le grand magasin, aime à informer ses nombreux pratiques, que malgré que son nom figure encore sur les enseignes, drapaux, circulaires ou autre chose, qu'il n'a plus aucune affaire avec cette maison, sa vraie et unique place est à l'enseigne du GROS CŒUR à quelques pas de l'ancien magasin Nos. 633 et 635 Rue Ste Catherine coin de la rue Jacques-Cartier. P. S.—Pilon aime aussi à informer le Public que vu la réduction des dépenses qu'il fera et qui seront bien moindre que par le passé, tant qu'on louer, salaires des employés etc, etc., sera à même de donner des marchandises à un prix qui défiera toute concurrence par le bon marché, il invite donc tous les amis de l'économie de venir lui faire une visite. Il s'efforcera de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager et l'honorer de leur bienveillant patronage. N'oubliez donc pas l'enseigne du GROS CŒUR.

PERDU

Hier, le 14 avril, depuis l'église St. Jean-Baptiste à la rue Sherbrooke, coin de la rue Amherst, UN LIVRE DE COMPTE contenant des reçus pour la valeur de \$200.00 et une somme de cinq cent vingt piastres en billets de dix piastres. Une récompense de cinquante piastres sera donnée à la personne qui rapportera tout à M. ALPHONSE CHARTRAND, 314 rue Ste. Marie. et 42

Un Jeune homme

Ayant quatre années d'expérience dans le commerce d'épicerie, demande immédiatement une situation. Il est muni de bons certificats de capacité. S'adresser à CE BUREAU. bs-38

A LOUER

Le bureau occupé actuellement par l'échevin Thibault, en face du Palais de Justice. S'adresser au No. 172 rue Notre-Dame.

Chambres à louer

Rue Ste. Catherine (près de la rue St. Laurent), No. 931, sur le devant, 1 ou 2 chambres meublées ou non meublées, avec baign et water-closets, etc. S'adresser pour renseignements au No. 947 rue Ste. Catherine. bs 42

A VENDRE

UN PIANO pour \$65.00. S'adresser au ci 42 No. 118 rue St. Hubert.

GRANDE ASSEMBLEE

BOULANGERS DE MONTREAL. Une grande assemblée de boulangers de Montréal, aura lieu au No. 712 rue Craig. Samedi le 10 Avril à 3 heures P. M. Tous les membres sont priés d'y assister pour affaires très importantes.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE. No. 2549. Siméon Pagnuelo, Ec., avocat, Demandeur, vs. Thomas B. Murphy & al, Défendeurs et Duhamel, Pagnuelo & Rainville avocats distrayants.

Il sera rendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie exécution le 24e jour du mois d'Avril 1879, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires des Défendeurs, en cette cause, rue St. Jean-Baptiste, No. 31, en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en machinerie, etc., etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

E. G. PLANEUF, u. c. s. Montréal, 16 avril 1879.

MACHINE A COUDRE DE SINGER

73,620 MACHINES

Ont été vendues en plus en 1878 que durant les années précédentes.

En 1870 nous avons vendues 127,833 Machines. " 1878 " " 356,432 "

Nos ventes ont augmenté énormément pendant les années de crise commerciale.

NOUS VENDONS AUCUNE MACHINE

LES TROIS QUARTS DE N'est véritable SANS LA



Toutes les Machines Marque de Commerce

Qui sont fabriquées dans le monde entier

Pour la commodité du public nous avons établi 1,500 sous agences aux Etats-Unis et au Canada et 2,000 en Europe et dans l'Amérique du Sud.

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Ne gaspillez pas votre argent en achetant des contrefaçons sans valeur. Nous adressons notre catalogue illustré à ceux qui en font la demande à la SINGER MANUFACTURING Co.

BUREAU PRINCIPAL : 34 Union Square, New-York. AGENCE GENERALE DU CANADA : 281 Rue NOTRE-DAME, Montréal.

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

LITTÉRAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON 33, rue de Fleurus, 33-PARIS A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

DICTIONNAIRES CREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Journaux illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques Etc., Etc.

Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

PENSION.

On pourra procurer une bonne pension à prix modérés, à un ou deux messieurs, ou à un couple marié, au No. 41 rue Des Allemands.

A VENDRE.

Un joli safe, de moyenne grandeur, à l'épreuve du feu et des voleurs pouvant être vu chez

Mr. C. K. ADAMS, No. 18, Carre Victoria.

Et pour plus amples informations, s'adresser au bureau de LAJOIE, PERRAULT & SEATH, Syndics Officiels, Nos. 64, 66 et 68, rue St. Jacques, Montréal.

AVIS.

Gare aux contrefaçons.

Il est à notre connaissance personnelle que des personnes peu scrupuleuses achètent des tabacs à priser d'une qualité inférieure au nôtre, le mélangent avec lui, et font passer comme venant de notre manufacture. Nous mettons en garde les consommateurs de ce tabac contre ces personnes.

A. DUBORD & CIE., Manufacturiers de tabac en poudre. Nos. 227 et 229 rue St. Paul, Montréal. 3 avril 1879. bs

FONDS DE BANQUEROUTE

Sacrifice immense d'un assortiment de MARCHANDISES SECHES. \$25,000.00 Le tout vendu sans réserve.

F. X. LECAVALIER & Cie

Ayant eu l'avantage de faire l'acquisition du Fonds de Banqueroute de MM. Archaubault et Thérien à très bas prix, le vendront à 90 cts dans la piastre.

Cette vente a actuellement lieu dans l'ancien magasin de MM. Archaubault et Thérien, et dans celui de MM. F. X. LeCavalier & Cie., 289 et 293 Rue St. Laurent.

Et durera jusqu'à ce que le stock soit épuisé. Lecteurs de la PATRIE profitez de cette chance extraordinaire.

F. X. LECAVALIER & CIE.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Charette, de la cité de Montréal, commerçant. Failli.

Le failli m'a fait une session de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68 rue St. Jacques, en la cité de Montréal.

JEUDI, le 24ème jour d'AVRIL, A. D. 1879, à 11 heures A. M.

Pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel. Bureau de Lajoie, Perrault & Seath Montréal, 14 avril 1879. et

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillis.

Le synde soussigné vendra à son bureau No. 28 rue St. Pierre, en la cité de Québec, LUNDI le 12 MAI prochain 88,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kénébec.

Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic. J. E. DERY & Cie. Encanteurs. Québec, 27 mars 1879. et

FEUILLETON de la "PATRIE."

L'EXPIATION DE SAVELLI.

PAR HENRY GREVILLE

I

La maison seigneuriale de Daniel Loukitch Bagrianof, construite en bois sur un haut soubassement en brique, trônait au milieu d'une cour bordée à droite par une rangée d'écuries et de remises, à gauche par les communs et la boulangerie. Une pelouse ovale, devant le perron, séparait en deux bras, comme une île dans le fleuve, la large route plantée d'arbres qui venait en ligne droite de la station de poste la plus voisine, distante environ de dix-huit verstes. Ce chemin, fait exprès pour les seigneurs, était bordé par de gigantesques boulevards jusqu'à la porte d'entrée, porte peu somptueuse, à la vérité. Pas d'enceinte de ce côté; un simple fossé suffisait pour défendre la demeure seigneuriale contre les loups, — pour les hommes, il n'en était pas même question.

Quel audacieux eût pu rêver de franchir cette terrible enceinte, plus redoutable que les haies d'épines vivantes qui protègent les châteaux enchantés? Daniel Bagrianof avait des chiens; mais ces chiens, nourris de viande crue et lâchés tous les soirs, étaient moins redoutables que le regard froid et pesant des yeux bleu clair du seigneur.

Jamais personne n'avait vu Bagrianof en colère. On eût dit que, tout enfant même, il avait ignoré les révoltes soudaines et les mouvements involontaires d'une irritation secrète. Son visage exsangue, ses sourcils blanchis de bon heure comme sa barbe abondante et soignée, lui donnaient l'apparence d'un grand calme. Seuls, ses yeux d'acier et sa bouche aux lèvres minces révélaient l'impitoyable ténacité, la férocité froide de cet homme. Pas plus qu'on ne l'avait vu en colère, de mémoire d'homme on ne l'avait vu pardonner une offense, volontaire ou non. On se racontait à l'oreille une histoire qui en disait long sur son caractère.

Un jour, au temps de sa jeunesse, Bagrianof, tourné en ridicule sous l'éventail par une jolie femme, s'en était pris, non au mari, mais à celui qui passait à tort ou à raison pour être au mieux avec la dame.

Après l'avoir insulté devant une assemblée choisie, il l'avait promptement dépêché à l'épée; quelques jours plus tard, il dit au mari: — Vous me devez une récompense, mon cher, car j'ai fait votre besogne; j'ai tué l'amant de votre femme.

Le mari furieux se jeta sur lui; on les sépara, et le lendemain la dame était veuve.

Cette manière d'entendre sa défense personnelle donnait froid dans le dos aux plus braves; aussi, après l'avoir vu agir de la sorte en quelques circonstances, la noblesse du district avait pris le parti de faire la morte.

Pendant des années, on avait évité les réunions brillantes, les assemblées où se rencontre la fleur du pays; puis Bagrianof s'était en quelque sorte écarté de lui-même.

— Je ne vais nul part, déclara-

t-il un jour, je me trouve bien chez moi.

L'âge venu, Bagrianof se maria. Il épousa la fille unique d'un veuf, son voisin, dont les biens touchaient à ses terres. C'était prévu, et cependant la nouvelle en fit pousser un grand soupir d'aise à trente verstes alentour, car on n'avait plus à craindre une demande de la part du terrible personnage.

La jeune mariée, Alexandra Rodionovna, élevée en liberté dans la maison de son père, apprit bientôt à modérer les éclats de sa gaieté enfantine. Elle cessa de rire, puis de parler, puis elle apprit à pleurer, — le tout en quinze jours, — et quand son vieux père à moitié imbécile vint la voir dans sa nouvelle demeure, il eut peine à reconnaître sa petite Sacha dans cette femme aux yeux baissés, à la démarche monacale, à la voix éteinte, qui ne parlait que pour répondre, et encore en tremblant.

Bagrianof n'appelait cependant sa femme que "ma chère épouse, mon âme, ma chérie"; mais tandis qu'il lui prodiguait ces noms de tendresse, le regard glacial et sardonique de ses yeux clairs suivait les mouvements de la malheureuse.

Si faible que fût la lueur d'intelligence qui lui était restée, le père de la jeune femme comprit quel devait être le lot de sa fille en ce monde; au bout de quelques semaines, le chagrin l'avait tué.

Vingt ans s'étaient écoulés depuis, et la destinée de madame Bagrianof n'avait pas changé. Elle avait mis au monde et nourri dix enfants, qui tous étaient morts en bas âge. Le onzième enfant était une petite fille frêle et mignonne que la mère ne put nourrir, son lait ayant disparu tout à coup, par suite d'une frayeur que lui avait causée son seigneur et maître. Cela sauva l'enfant, qui, nourrie par une paysanne, grandit à souhait, et sa grâce d'oiseau craintif se développa doucement sous les yeux de sa mère qui l'idolâtrait.

Depuis de longues années, Bagrianof avait coutume de recruter son sérail dans les rangs des jolies filles de son village le plus rapproché. Il les faisait venir chez lui, suivant sa fantaisie, les y gardait un jour, deux parfois, les faisait manger à la cuisine et les renvoyait avec un présent, le plus souvent un mouchoir de coton bariolé, de ceux que les femmes portent sur la tête, et dont il avait un provision dans une armoire de son cabinet.

Au village, on avait depuis longtemps cessé de le maudire. A quoi bon, en effet, charger d'imprécations la pierre du sépulcre qui vous sépare à jamais des vivants? Bagrianof était sourd et muet comme cette pierre. De temps en temps obéissant à une coutume immémoriale, les paysans venaient le supplier de leur remettre l'impôt, d'attendre à la saison nouvelle, ou d'épargner quelqu'un des leurs à l'époque du recrutement.

Peine perdue! Son méchant sourire, sa raillerie contenue, ses façons de grand seigneur, qui ne l'abandonnaient jamais, tout cela faisait plus lourdement retomber sur eux la pierre un instant soulevée par une vague espérance. Aussi les paysans de Bagrianof n'étaient-ils plus des hommes. Le village ne connaissait plus les lois de l'hospitalité. Malheur au passant de race

noble ou seulement vêtu à l'occidentale qui, s'étant égaré dans sa promenade, demandait son chemin! Malheur à celui qui, dans les chaleurs de l'été, implorerait un verre d'eau pour étancher sa soif! Il se voyait repoussé par les femmes, chassé à coups de pierres par les enfants, poursuivi par des chiens hargneux. Tout homme de race seigneuriale était un ennemi.

Les cabanes nues, le sol aride, les puits desséchés où l'on ne faisait pas revenir la source tarie, de peur qu'il n'en fallût porter l'eau fraîche à la demeure seigneuriale, l'abandon des granges communales, la maigreur des chevaux et des vaches, tout parlait éloquemment de la tyrannie du maître tandis que dans les villages environnants de grasses prairies, des blés magnifiques, des troupeaux abondants évoquaient des idées de richesse et de prospérité. Les paysannes, vêtues de jupes éclatantes et de chemises bariolées, rencontraient à leurs puits les filles hâves et déguenillées de Bagrianovka.

— Pourquoi ne vis-tu pas comme nous? disaient-elles à la femme émaciée par la misère qui portait ses deux seaux d'eau pendant une demi-heure sous le soleil ardent pour retourner à son village.

— Le seigneur nous prend tout, murmrait celle-ci en regardant derrière elle avec frayeur.

Plus tard elles cessèrent de répondre; leurs yeux farouches jetaient un regard de haine aux heureux qui avaient tout en abondance.

— Ils vivent comme des loups, ils se dévorent entre eux, se dit-on dans les villages environnants. Et l'on ne songea même plus à les plaindre.

A Continuer.

Si vous n'aimez pas les punaises, cockerelles et barbeaux, demandez à votre épicière, une boîte de poudre DESERTEUR, elle est infallible et est sans poison ce qui permet de l'employer dans tous les meubles. 25 cts la boîte.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux. Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc. On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE.

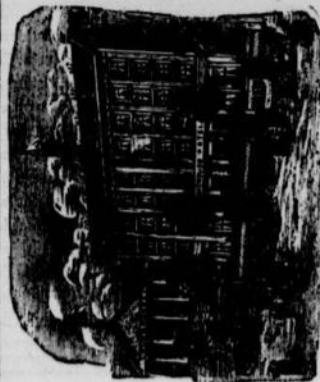
- "Ange Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00
- "Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
- "Manuel Complet," par Goffin, reliure anglaise, 751 pages in-18, contenant outre la matière d'un catéchisme, une explication du texte, des Epîtres et Évangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Évangile du jour. Prix, \$1.00.
- "Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00.
- "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts.
- "Manuel de Piété" à l'usage des Écclésiastiques du Sacre-Cœur, in-18, 801 pages, tranchée marbrée \$1.50, dorée \$1.25.
- "Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.
- "Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
- "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.
- Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge, par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranchée marbrée 40 cts., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la malle franco-ports, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature etc, etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

Hotels.

HOTEL RICHELIEU,



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT, Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

L. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA Rue St. Gabriel Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

Le prix est de \$1.50 à \$2.50 par jour, AIME BELIVEAU, Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes des États Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.



PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement. BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, sur les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er avril 1879.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 1er Mai prochain, inclusivement, pour la Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être enveloppées: "Sommission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879. N. B.—Pas de reproduction sans ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168

HUILE DE LA TERRE SAINTE.

LE PROPRE REMEDE de la NATURE

—POUR—

L'Homme et la Bête.

Préparée avec l'Huile provenant de la terre au pied des Montagnes près de la source du

JOURDAIN, EN PALESTINE.

LES EAUX DE CE FLEUVE ONT TOUJOURS ETE CELEBRES POUR LEURS

PUISSANCE DE GUERISON MIRACULEUSE!

En se lavant la poitrine, l'estomac et l'épine du dos avec l'huile de la Terre Sainte, cela facilite la digestion et l'assimilation, vivifie le sang, restaure la force et la vigueur de tout le système nerveux; donne du nerf et de l'activité musculaire au foie, aux poumons, au cœur, à l'estomac et aux organes génitaux, rend l'esprit plus patient et plus énergique, guérissent ainsi la Dyspepsie, l'État Biliéux, l'Indigestion, Maladie du Foie, Constipation Nerveuse, Bronchites, Asthme, Consommation, toux violente, Diarrhée chronique, Fièvre, Palpitation du Cœur, Leucorrhée, et toutes les maladies occasionnées par les irrégularités de la vie et un esprit fatigué, etc., etc.

En se lavant avec l'HUILE DE TERRE SAINTE la partie malade du corps, elle ne manquera jamais de guérir le Rhumatisme, Névralgie, Mal de Tête, Mal de Dents, Mal d'Oreilles, Coliques et Crampes, Mal de Gorge, Rhume, Inflammation de Poitrine et d'Intestins, Coliques chez les Enfants, et toutes les affections nerveuses et douloureuses, Entorses, Contraintes et Enflures des Articulations.

En lavant les animaux avec l'HUILE DE TERRE SAINTE, elle guérit les Entorses, Mollusques, Foulures, Crevasses, Des ostéopores, Écharnes, Clochement, Fuites des Jointures, Pieds pourris chez les Moutons, Maladies des cornes chez les vaches, Tumeurs à la tête, Galle, Pustules, etc., etc.

TEMOIGNAGES:

Le REV. PERE DELANEAU, Prêtre et Missionnaire Catholique, écrit de Bethléem à l'Évêque de Béziers, de Paris: "J'arrive d'un long voyage que j'ai fait aux sources du Jourdain dans le but de connaître la condition de la population en ces lieux, pour aviser aux moyens d'établir une mission, et surtout pour examiner moi-même cette célèbre Huile Verte dont les naturels du pays se servent si efficacement pour soigner les maladies corporelles de toutes sortes. Durant le voyage j'ai rencontré un grand nombre de personnes qui toutes m'ont exalté les propriétés miraculeuses de cette Huile. Dans les environs de ces sources il y avait beaucoup de pèlerins rendus ici pour se servir de ce remède si renommé. On nous montra un grand marais couvert de roseaux, bûissons et autres bruyères, sur l'eau était une substance verdâtre et répandant une odeur peu agréable, c'est dans cette eau que les malades allaient se plonger. Au bas de la montagne, du côté est du lac on voyait saunter à travers les pierres cette même substance que j'avais remarquée à la surface de l'eau.

"Je demandai plusieurs jours dans le voisinage pour attendre les effets de cette eau salutaire, et vraiment j'ai été frappé de son efficacité. J'en pris alors dans une bouteille pour en rapporter. Sur mon passage je trouvai le Père Dubois atteint d'un rhumatisme et qui le faisait beaucoup souffrir, je lui en appliquai un peu malgré sa répugnance à cause de l'odeur désagréable qu'elle répandait et à sa grande surprise il fut bienôt en voie de guérison. J'employai le reste pour guérir un psoriasis très-heureux privé de l'usage de ses jambes depuis plusieurs mois. Je serai heureux de fournir aux hommes de science tout renseignement relatif à cette étonnante liqueur."

Le REV. PERE ENOCH R. BRODIE, missionnaire en Terre Sainte, écrivant de Jéricho au comité de Londres, dit: "Vous avez sans doute entendu parler de Lac à l'huile Verte, une des sources du Jourdain, lieu remarquable par les nombreux miracles qui s'y sont opérés. Longtemps j'en ai douté, mais l'évidence m'a enfin convaincu. Cette place existe, j'y suis allé. L'apparence n'en est certes pas attrayante, et l'odeur est loin d'être agréable; mais il y a une vertu de guérison dans cette eau ou plutôt dans cette substance huileuse qui flotte à la surface du lac et dont le simple contact guérit toute espèce de mal. J'en apportai un peu avec moi et à mon retour j'en employai à soigner ma jument arabe. La chair des épaules était enlevée et elle était bien souffrante. Après quelques jours de soins, la chair se reformait et le mal disparut complètement. Les effets de cette huile sont incontestables mais les principes de sa vertu sont inconnus."

L'EXTRAIT DE ROSEE DE MIEL

Du Docteur HARVEY

Est un remède certain contre toutes

Les MALADIES de la GORGE et des POUMONS!

L'Extrait de Rosee de Miel

DU DR. HARVEY

GUERIT

- Le Rhume,
- La Toux,
- Les Bronchites,
- L'Asthme,
- La Consommation,
- La Coqueluche.

Et tous les maux de gorge et autres, communs chez les enfants, auxquels les parents devraient toujours porter une grande attention, parce que ces maladies étant négligées sont souvent suivies par la consommation.

PREPARE SEULEMENT PAR

Le Docteur JAMES HARVEY,

TORONTO, ONTARIO.

Vendu par tous les Pharmaciens.

PRIX: \$1.00 par bouteille. Échantillon, 25 cts. Droits de propriétés réservés.

TEMOIGNAGES:

Je contractai il y a trois ans un rhume dangereux qui s'attacha aux poumons. J'avais une toux sèche. Je ne pouvais ni respirer le jour, ni dormir la nuit. Mon état me donnait de graves inquiétudes, mais je ne pus obtenir de soulagement, qu'après avoir essayé l'Extrait de Rosee de Miel du Dr. Harvey. Je m'en servis durant quelques semaines et maintenant je suis parfaitement guéri.

C. M. CARTER, Toronto, 29 Déc. 1878.

Mon enfant eut la coqueluche au printemps dernier, qui dura malgré tous les soins que j'apportais à le soigner. Il était devenu maigre et ne pouvait plus dormir. Je crus alors que j'avais perdu son espoir. J'essayai toutes sortes de remèdes et rien ne fit effet. Je lui fis prendre 3 petites bouteilles de l'Extrait de Rosee de Miel du Dr. Harvey et je suis heureux de pouvoir dire que mon enfant a parfaitement recouvré sa santé et les forces lui reviennent de jour en jour.

DANE REBECCA J. MOORE, Toronto, 14 Janvier 1879.

Une toux que j'ai eue pendant plusieurs années ne fit beaucoup souffrir. Je vins même à craindre que cette maladie n'eût des suites dangereuses. Je ne pus obtenir de soulagement qu'en me servant de l'Extrait de Rosee de Miel du Docteur Harvey; et après en avoir pris pendant trois semaines je cessai de tousser et maintenant je dors à mon aise et je suis revenu à mon état d'autrefois.

GEORGE K. NORRIS, 11 Avril.